



# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

**JEUDI 23 NOVEMBRE 2017**

Le conseil d'administration du collège de la Chesnoye de Saint-Gobain s'est réuni mardi 23 novembre 2017

Il s'est déroulé en deux temps : une réunion plénière pour l'installation du CA et des différentes commissions puis le CA proprement dit.

A 17h30 Mme D'Isidoro souhaite la bienvenue aux administrateurs et félicite les représentants élus. Suit un tour de table afin que chaque administrateur se présente.

## **REUNION PLENIERE TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

- Mise en place des **conseils d'administration**, des **commissions permanentes** et des **conseils de discipline**, **commission d'hygiène et de sécurité (CHS)**

Mme D'Isidoro enregistre le positionnement des membres sur l'ensemble des commissions.

Elle présente ensuite les résultats aux élections :

## **Résultats aux élections**

- **Elections des élèves : 2 postes à pourvoir**  
Ont été élus 2 titulaires + 2 suppléants  
Taux de participation : 100 %
- **Elections des parents : 6 postes à pourvoir**  
Ont été élus 6 titulaires + 3 suppléants  
Taux de participation : 36,88 %
- **Elections des personnels**  
**Personnels enseignants et d'éducation : 6 postes à pourvoir**  
Ont été élus 6 titulaires + 5 suppléants  
Taux de participation : 79,31 %  
  
**Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et personnels sociaux et de santé : 2 postes à pourvoir**  
Ont été élus 2 titulaires + 1 suppléant  
Taux de participation : 92%

Mme D'Isidoro présente enfin les différentes instances /

- **CA**

Le conseil d'administration est l'organe délibérant du collège. Il discute l'ensemble des dossiers concernant la vie de l'établissement et prend les décisions qui s'imposent. Quelques exemples : utilisation des moyens, les sorties et voyages, le règlement intérieur, les équipements, les travaux...

- **Commission permanente**

La commission permanente, émanation du conseil d'administration, a pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumises à l'examen de l'organe délibérant de l'établissement. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement.

- **Conseil de discipline**

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur du collège.

- **Commission d'hygiène et de sécurité**

La CHS participe à la promotion de la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels, Contribue à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Elle s'intéresse aux conditions de travail des élèves et des personnels.

- **CESC : Comité d'éducation à la Santé et à la citoyenneté**

Participe à la définition d'un programme et aux actions de prévention concernant la santé et la citoyenneté en cohérence avec les enseignements et les projets de la vie scolaire.

- **Commission Fonds social**

Instruit les dossiers déposés par les familles devant faire face à de grosses difficultés.

- **Commission éducative (conseil de vie scolaire)**

Antichambre précédant le conseil de discipline.

## **2 REUNION DU CA**

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 17h50

**Personnes excusées : Mme Bliaux, M. Ferreira, M. Artilles, Mme Denekre, M. Thouant, Mme Delanchy, Mme Casselle** retenus par d'autres obligations.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Denys accepte de prendre le secrétariat.

### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Madame la Principale soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil d'Administration.

➤ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les 20 membres présents**

### **2) Approbation du compte-rendu du CA du 02 octobre 2017**

Mme la Principale demande aux membres si le compte rendu du CA du 02 octobre suscite des observations ou des questions.

➤ **Le compte rendu du Conseil d'Administration du 02 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité par les 20 membres présents**

### **3) Répartition des IMP : Indemnités pour missions particulières**

Mme D'Isidoro rappelle le cadre et explique ce que sont les IMP.

#### **décret n° 2015-475 du 27 avril 2015**

Les indemnités rétribuent des enseignants qui accomplissent, avec leur accord, des missions répondant à des besoins spécifiques soit au sein de leur établissement, soit à l'échelon académique sous l'autorité du recteur. Ces missions ne relèvent pas du service d'enseignement proprement dit de l'enseignant.

Le collège s'est vu attribué pour **l'année scolaire 2017-2018 4,5 IMP** réparties en conseil pédagogique selon les modalités suivantes :

- 1 IMP : Mme Denekre : coordonne le suivi de l'ensemble des matériels et équipements pédagogiques de la technologie
- 1 IMP : M. Pedoux : Référent numérique
- ½ IMP : Mme Dufour : référent culture - chorale
- ½ IMP : Mme Legrand : référent pour l'ouverture européenne (réseau REVE)
- ½ IMP : Mme Belin : accompagnement des élèves en difficulté – lutte contre l'illettrisme
- 1 IMP (par transformation d'1 HSA) à M. Beaumont : référent décrochage scolaire

### **4) Dispositif « DEVOIRS FAITS »**

Dispositif national que les collèges devaient mettre en place après les vacances de la Toussaint.

Moyens attribués au collège :

- Enveloppe de 157 heures destinée aux enseignants volontaires : 13 professeurs
- Recrutement d'un volontaire service civique : 30 heures/hebdomadaire

Tous les parents ont été destinataires de l'offre mise en place.

Au 23 novembre, 86 élèves sont positionnés sur le dispositif (soit 34%) : résultat satisfaisant (objectif à atteindre au démarrage : ¼ des élèves). L'effectif sera consolidé dans les semaines à venir : bilan des conseils de classe et rencontres parents-professeurs.

Modalités de fonctionnement retenues pour le collège :

- Engagement des élèves positionnés de vacances à vacances.
- Evolution de l'offre mise à jour sur l'ENT.

M. Steichen souhaite connaître le niveau de qualification du volontaire service civique recruté. M. Beaumont répond au parent d'élève : Melle Lebreton est titulaire du BTS formations immobilières.

### **5) Epreuve orale du brevet : modalités de préparation et d'évaluation**

Mme D'Isidoro présente l'épreuve orale du brevet. L'épreuve ne subira pas de modification par rapport à la session 2017.

Les élèves choisiront leur sujet parmi :

- Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)
- Le parcours Avenir,
- Parcours Citoyen,
- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- **Et nouveauté** sur l'enseignement d'histoire des arts.

Après avoir expliqué aux membres du conseil le mode de calcul retenu pour l'obtention du Brevet, Mme D'Isidoro présente l'organisation retenue en conseil pédagogique pour l'épreuve orale :

- **Présentation des thèmes** aux élèves : avant les vacances de Noël
- **Choix du sujet** par les élèves : courant janvier
- **Mise en place d'un tutorat** fait par les enseignants
- **1<sup>ère</sup> rencontre** avec les tuteurs : 1 heure banalisée début février
- Les 2 autres rencontres étant positionnées à l'initiative des enseignants selon l'avancée du travail personnel des élèves tutorés.

## 2 entraînements à l'oral seront organisés :

- Oral de stage d'observation en milieu professionnel sur la même grille d'évaluation que l'épreuve orale : entre février et les vacances de Pâques
- Entraînement à l'épreuve orale dans les conditions de l'examen : en mai
- Examen : mercredi 06 juin avec une session de rattrapage le vendredi 08 juin pour les élèves absents pour raison médicale.

## 6) **Contrats et conventions** : 4 pour vote et 1 pour information

Mme Denys, gestionnaire présente 4 conventions :

- **NXO** : Mme Denys soumet au vote un avenant au contrat NEXTIRAONE, avenant qui prolonge le contrat d'une année.

➤ La convention est votée à l'unanimité par les 20 membres présents.

### - **Convention de Groupement comptable pour 2018**

Entre le lycée Professionnel Jean Monnet de la FERE et le collège Marie de Luxembourg de la Fère, le collège Jacques Prévert de Flavy le Martel, le collège de la Chesnoye de Saint-Gobain, le Collège Deutsch de la Meurthe de Moy de L'Aisne, le collège Joliot-Curie de Tergnier : pour un montant de 452 € que l'on retrouvera lors du vote du budget 2018.

➤ La convention est votée à l'unanimité par les 20 membres présents.

### - **Convention de principe pour l'utilisation du minibus des collèges de la FERE, TERGNIER et CHAUNY**

Objectif : emprunter le minibus de ces trois établissements en cas de sortie concernant moins de 7 élèves.

➤ La convention est votée à l'unanimité par les 20 membres présents.

### - **Convention constitutive avec le nouveau GRETA de l'Aisne**

Cette convention intervient dans le cadre de la nouvelle configuration de la Région Haut de France et répond à la demande de Mme le Recteur qui a souhaité procéder à la refonte de la carte des GRETA. Le GRETA AISNE verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sera composé de l'ensemble des établissements du département.

➤ La convention est votée à l'unanimité par les 20 membres présents.

Pour finir, Mme Denys informe les membres du CA que le collège accueillera un élève scolarisé au lycée professionnel Jean Monnet de la Fère pour un stage professionnel d'une durée de 4 semaines : du 27 novembre au 22 décembre.

## 7) **DBM**

Aucune DBM n'est présentée

## **8) Sorties et voyages**

Mme D'Isidoro explique aux membres du CA qu'elle ne présentera ni voyages ni sorties à ce conseil d'administration. En effet, elle souhaite associer les enseignants à une réflexion partagée sur les sorties et voyages dans le cadre du contrat d'objectifs signé en octobre.

Mme Morel, agent comptable, suggère la réunion d'un CA exceptionnel consacré à l'ensemble des projets de sorties et voyages retenus pour l'année 2018 courant janvier et avant le CA consacré à la répartition des moyens.

## **9) Présentation du budget 2018**

Mme Denys, gestionnaire, présente les prévisions budgétaires service par service en recettes et en dépenses.

Le service Activité pédagogique retient l'attention des membres du CA. Le collège de la Chesnoye souhaite augmenter l'offre culturelle proposée aux élèves. Cependant, le collège doit faire face à son isolement et au coût des transports élevés. Il est nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement.

Mme D'Isidoro remercie Mme Denys pour la présentation de son rapport.

➤ Le budget est voté à l'unanimité par les 20 membres présents.

## **10) Informations et questions diverses**

Aucune question n'a été déposée.

Mme D'Isidoro clôt la réunion du CA par quelques informations :

### **- Conseils de classe**

Du lundi 27 novembre au jeudi 7 décembre

### **- Rencontres parents-professeurs**

Mardi 12 décembre 2017 : sur RDV Niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

Jeudi 14 décembre 2017 : sur RDV Niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

### **- Actions mises en œuvre dans le cadre de l'organisation des voyages scolaires**

Vente de gâteaux et d'objets confectionnés dans le cadre de l'OCCE au marché de Noël de Saint-Gobain

### **- Organisation du premier brevet blanc : jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme D'Isidoro remercie les membres du CA.

La séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance

Mme DENYS

La Principale

Mme D'ISIDORO